

**Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban
pour une action renforcée****Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme
de Durban pour une action renforcée sur la troisième
partie de sa deuxième session, tenue à Varsovie
du 12 au 23 novembre 2013**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–4	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	5–11	2
A. Élection du Bureau	5	2
B. Adoption de l'ordre du jour	6	3
C. Organisation des travaux de la session	7–11	3
III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17 (Point 3 de l'ordre du jour)	12–36	4
IV. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour).....	37	7
V. Rapport sur la troisième partie de la deuxième session (Point 5 de l'ordre du jour)	38	7
VI. Suspension de la session	39–40	8
Annexes		
I. Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la troisième partie de sa deuxième session		9
II. Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée à la troisième partie de sa deuxième session.....		10



I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La troisième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée (le Groupe de travail spécial) s'est tenue au Stade national de Varsovie (Pologne) du 12 au 23 novembre 2013¹.

2. Les Coprésidents du Groupe de travail spécial, M. Kishan Kumarsingh (Trinité-et-Tobago) et M. Artur Runge-Metzger (Union européenne), ont annoncé la reprise de la deuxième session du Groupe et ont ouvert la 5^e séance plénière le 12 novembre. Ils ont souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs et ont salué M^{me} Isabel Teresa Di Carlo Quero (République bolivarienne du Venezuela) en sa qualité de rapporteuse du Groupe de travail spécial.

3. Les Coprésidents ont insisté sur le fait que le Groupe de travail spécial devait progresser de manière notable dans ses travaux à Varsovie compte tenu des grandes étapes fixées par la Conférence des Parties à sa dix-huitième session, à savoir: examiner les éléments d'un projet de texte de négociation au plus tard à la session qu'il tiendrait à l'occasion de la vingtième session de la Conférence (décembre 2014), en vue de disposer d'un texte de négociation avant mai 2015, et recenser et étudier un ensemble de mesures propres à remédier à l'écart d'ambition d'ici à 2020².

4. Des déclarations ont été faites par les représentants de 15 Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses États membres, du Groupe composite, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, des États d'Afrique, de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), des pays les moins avancés (PMA), de l'Association d'États indépendants d'Amérique latine et des Caraïbes (AILAC), de la Coalition des pays à forêts tropicales humides, de la Ligue des États arabes, du groupe BASIC (Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine), des pays en développement animés du même esprit, de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples et du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Des déclarations ont également été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG de défense de l'environnement, d'organisations de peuples autochtones, d'ONG représentant les syndicats, d'ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes, et d'ONG représentant la jeunesse.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Élection du Bureau

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

5. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 6^e séance, le 23 novembre. Les Coprésidents ont fait savoir aux Parties que les groupes régionaux s'étaient mis d'accord sur la désignation d'un rapporteur pour le Groupe de travail spécial et ont proposé d'élire la candidate. Le Groupe de travail spécial a élu M^{me} Anna Serzysko (Pologne) en qualité de rapporteuse du Groupe pour un mandat d'un an.

¹ Le rapport sur les première et deuxième parties de la deuxième session a été publié sous la cote FCCC/ADP/2013/2.

² Décision 2/CP.18, par. 9 et 5, respectivement.

B. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

6. Le Groupe de travail spécial avait adopté l'ordre du jour de sa deuxième session à sa 1^{re} séance, le 29 avril 2013³.

C. Organisation des travaux de la session

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À la 5^e séance, les Coprésidents ont appelé l'attention des représentants sur la note relative au déroulement de la session qu'ils avaient établie⁴ et ont décrit les dispositions qu'ils avaient prises pour la réunion de Varsovie à la lumière des conclusions adoptées par le Groupe de travail spécial à sa réunion de juin 2013.

8. Les Coprésidents ont indiqué que des dispositions avaient été prises pour la tenue de consultations ouvertes à tous dans le cadre d'une séance plénière afin de mener un débat ciblé sur le point 3 de l'ordre du jour du Groupe de travail spécial.

9. À la même séance, les Coprésidents ont rappelé l'organisation des travaux que le Groupe de travail spécial avait adoptée à sa 1^{re} séance et ont indiqué que des tables rondes et des ateliers de session auraient lieu selon que de besoin pour faire avancer les travaux sur certains aspects et pour étudier les concepts devant être précisés, et comprendraient les deux ateliers de session mentionnés ci-dessous au paragraphe 15.

10. Les Coprésidents ont également informé les représentants de réunions d'information prévues pendant la troisième partie de la session, à savoir:

a) Une séance d'information consacrée à une présentation des mandats des institutions, mécanismes et dispositifs de la Convention et à la progression de leurs activités, que le Groupe de travail spécial avait demandée⁵ et qui faisait l'objet du document FCCC/ADP/2013/INF.2⁶;

b) Deux exposés succincts sur les documents techniques demandés par le Groupe de travail spécial⁷ et publiés sous les cotes FCCC/TP/2013/10 et FCCC/TP/2013/8 et Add.1 et 2.

11. À la même séance, les Coprésidents ont informé les Parties de leur intention d'organiser une réunion spéciale pour donner aux observateurs l'occasion de présenter des idées concrètes et de procéder à des échanges de vues approfondis sur les travaux du Groupe de travail spécial. Cette réunion a eu lieu le 19 novembre⁸.

³ FCCC/ADP/2013/2, par. 8 et 9.

⁴ Telle qu'elle figure dans le document ADP.2013.16.InformalNote.

⁵ FCCC/ADP/2013/2, par. 37.

⁶ La présentation des mandats des institutions, mécanismes et dispositifs créés au titre de la Convention est disponible à l'adresse suivante: <http://unfccc.int/focus/overview/items/7879.php>.

⁷ FCCC/ADP/2013/2, par. 36, al. a et b.

⁸ Un résumé de la réunion organisée par les Coprésidents est en cours d'élaboration; il sera affiché sur le site Web de la Convention.

III. Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17

(Point 3 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

12. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à ses 5^e et 6^e séances. Il était saisi des documents FCCC/ADP/2013/INF.2, FCCC/TP/2013/8 et Add.1 et 2, FCCC/TP/2013/10, FCCC/ADP/2013/CRP.1, et FCCC/ADP/2013/L.4 et Add.1.

13. En sus de sa 5^e séance, le Groupe de travail spécial a engagé ses travaux sur ce point à l'occasion de la réunion d'information consacrée le 12 novembre à la présentation des mandats des institutions, mécanismes et dispositifs de la Convention mentionnée à l'alinéa *a* du paragraphe 10 ci-dessus.

14. Le Groupe de travail spécial a poursuivi ses travaux sur le point 3 dans le cadre des consultations ciblées ouvertes à tous et mentionnées ci-dessus au paragraphe 8, portant sur le contenu et les éléments d'un protocole, d'un autre instrument juridique ou d'un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique au titre de la Convention, applicable à toutes les Parties (l'accord de 2015), ainsi que sur le niveau d'ambition à prévoir avant 2020. Ces consultations, animées par les Coprésidents, avaient pour objectif de favoriser des échanges dynamiques et des discussions franches entre toutes les Parties d'une façon transparente, non sélective et équilibrée. À cette fin, les Coprésidents ont également proposé, pour orienter les débats, des questions qui avaient été affichées avant les séances sur le site Web de la Convention⁹.

15. Les ateliers de session¹⁰ ci-après ont en outre eu lieu:

a) Un atelier sur les enseignements à retenir de l'expérience acquise dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, organisé le 13 novembre et animé par les Coprésidents;

b) Le quatrième atelier sur le niveau d'ambition à prévoir avant 2020, consacré à l'urbanisation et à la façon dont les pouvoirs publics peuvent faciliter l'action en faveur du climat dans les villes, organisé le 14 novembre et animé par M. Burhan Gafoor (Singapour).

16. Comme suite aux consultations ouvertes à tous menées pendant la première semaine de la session, le Groupe de travail spécial s'est réuni dans le cadre d'une séance plénière informelle le 16 novembre pour évaluer les avancées réalisées sur ce point de l'ordre du jour et envisager les prochaines étapes.

17. Les consultations ouvertes à tous tenues pendant la deuxième semaine de la session ont été consacrées à un projet de décision à recommander à la Conférence des Parties pour examen et adoption ainsi qu'à un projet de conclusions que pourrait adopter le Groupe de travail spécial. Le texte du projet de décision et le projet de conclusions ont été communiqués aux Parties le 18 novembre puis révisés en tenant compte des observations formulées pendant les consultations.

18. À la 6^e séance, les Coprésidents ont présenté le projet de conclusions sur le point 3 de l'ordre du jour, figurant dans le document FCCC/ADP/2013/L.4, et un projet de décision à présenter à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties pour examen et adoption, figurant dans le document FCCC/ADP/2013/L.4/Add.1.

⁹ Voir à l'adresse <http://unfccc.int/bodies/awg/items/7953.php>.

¹⁰ Les résumés des ateliers de session sont en cours d'élaboration et seront affichés sur le site Web de la Convention.

19. Des déclarations ont été faites par les représentants de 16 Parties, notamment au nom du Groupe des 77 et de la Chine, de l'Union européenne et de ses États membres, des États d'Afrique, de l'AOSIS, des PMA, du groupe BASIC et de l'AILAC.

20. Les Coprésidents ont suspendu la 6^e séance pour permettre aux Parties de se concerter de façon informelle afin de parvenir à un accord sur le texte des projets de décision et de conclusions. À la reprise de la 6^e séance, le représentant d'une Partie a informé le Groupe de travail spécial d'une proposition de modifications à apporter aux deux projets afin de faciliter un accord entre toutes les Parties.

21. Les Coprésidents ont proposé que le projet de conclusions modifié sur le point 3 de l'ordre du jour soit adopté par le Groupe de travail spécial et que le projet de décision modifié soit présenté à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties pour examen et adoption. À la même séance, le Groupe de travail spécial:

a) Est convenu de soumettre le projet de décision mentionné ci-dessus au paragraphe 18, tel que modifié oralement pendant la séance, à la Conférence des Parties pour que celle-ci l'examine plus avant et l'adopte à sa dix-neuvième session;

b) A adopté les conclusions mentionnées au même paragraphe, telles qu'oralement modifiées, et qui sont énoncées ci-dessous aux paragraphes 27 à 36.

22. Un représentant de l'État plurinational de Bolivie a demandé qu'il soit pris acte et que la Conférence des Parties soit informée du fait que son pays considérait que l'alinéa *b* du paragraphe 2 du document FCCC/ADP/2013/L.4/Add.1 devait être appliqué dans le strict respect de l'article 4 de la Convention et, en particulier de son paragraphe 7.

23. Un représentant de Cuba a demandé qu'il soit pris acte et que la Conférence des Parties soit informée du fait que son pays adhéraît à l'interprétation de l'État plurinational de Bolivie (voir le paragraphe 22 ci-dessus).

24. Un représentant du Qatar a demandé qu'il soit pris acte et que la Conférence des Parties soit informée du fait que le Qatar, avec d'autres pays, mettait en place l'Alliance mondiale des terres arides qui aiderait les pays des zones arides à renforcer leurs mécanismes de prévention et d'intervention face aux effets néfastes des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau à l'échelle nationale. Il s'agissait d'une initiative directement liée au niveau d'ambition dont il était question au paragraphe 4 de la décision 1/CP.19.

25. Les Coprésidents ont assuré les représentants de l'État plurinational de Bolivie, de Cuba et du Qatar que conformément à leur demande, les vues exprimées seraient consignées dans le compte rendu des délibérations et communiquées à la Conférence des Parties.

26. Les Coprésidents ont invité le secrétariat à communiquer aux représentants des informations sur les incidences financières des activités énumérées dans les conclusions adoptées par le Groupe de travail spécial. Au nom de la Secrétaire exécutive, M. Halldór Thorgeirsson a fait savoir aux Parties que, compte tenu des fonds disponibles, des annonces de contributions et des résultats d'échanges de vues avec les Parties en vue de mobiliser le reste des ressources nécessaires, la session supplémentaire du Groupe de travail spécial, devant se tenir à Bonn du 10 au 14 mars 2014 était confirmée. Il a également indiqué qu'il faudrait des fonds supplémentaires pour organiser une autre session du Groupe de travail spécial au deuxième semestre de 2014, et pour garantir l'appui en personnel nécessaire au fonctionnement du Groupe de travail spécial durant l'exercice biennal 2014-2015, puisque aucun accord n'avait permis de l'imputer sur le budget de base.

2. Conclusions

27. Le Groupe de travail spécial s'est félicité des contributions aux travaux fournies par les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur.

28. Il a rappelé qu'il avait invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur à communiquer avant chaque session des informations, des observations et des propositions relatives à ses travaux¹¹ et il les a invitées à continuer de le faire.

29. Le Groupe de travail spécial a invité les Parties et les organisations admises en qualité d'observateur à faire parvenir au secrétariat, d'ici au 30 mars 2014 et régulièrement par la suite, des renseignements sur les possibilités évoquées à l'alinéa *a* du paragraphe 5 de la décision 1/CP.19, y compris les avantages escomptés sur le plan de l'atténuation, les coûts, les retombées et les obstacles à leur mise en œuvre, ainsi que les stratégies visant à surmonter ces obstacles, notamment l'appui aux mesures d'atténuation dans les pays en développement parties, sous la forme de ressources financières, de technologies et d'un renforcement des capacités.

30. Le Groupe de travail spécial a demandé au secrétariat de réaliser les activités ci-après pour mettre en œuvre la décision 1/CP.19:

a) Suivant les indications des Coprésidents du Groupe de travail spécial, organiser des ateliers en cours de session, selon que de besoin;

b) Concernant le paragraphe 4 de la décision, mettre davantage en évidence sur le site Web de la Convention les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie, les engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions et les mesures d'atténuation appropriées au niveau national;

c) Concernant l'alinéa *a* du paragraphe 5 de la décision:

i) Organiser suivant les indications des Coprésidents du Groupe de travail spécial, dans le cadre des sessions du Groupe qui se tiendraient en 2014, des réunions techniques d'experts pour faire connaître les politiques, pratiques et technologies et passer en revue les ressources nécessaires en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités, l'accent étant mis sur les mesures présentant un potentiel d'atténuation élevé, en prenant note de celles qui figurent dans le document technique intitulé «Updated compilation of information on mitigation benefits of actions, initiatives and options to enhance mitigation ambition» (Compilation actualisée des informations sur les avantages escomptés, sur le plan de l'atténuation, des mesures, initiatives et solutions envisageables pour relever le niveau d'ambition des efforts d'atténuation)¹², avec la participation des Parties, de la société civile, du secteur privé et des municipalités et autres collectivités territoriales, selon que de besoin;

ii) Établir régulièrement des versions actualisées du document technique mentionné au paragraphe 30 c) i) ci-dessus, comprenant des informations sur les mesures à fort potentiel d'atténuation, compte tenu des renseignements à communiquer comme indiqué au paragraphe 29 ci-dessus et de ceux qui auront été fournis aux réunions d'experts mentionnées au paragraphe 30 c) i) ci-dessus, versions actualisées qui seraient diffusées avant les sessions du Groupe de travail spécial devant se tenir à l'occasion de la quarantième session des organes subsidiaires (juin 2014) et de la vingtième session de la Conférence des Parties;

¹¹ FCCC/ADP/2012/3, par. 22.

¹² FCCC/TP/2013/8 et Add.1 et 2.

iii) Mettre davantage en relief, sur le site Web de la Convention, les mesures à fort potentiel d'atténuation, notamment celles ayant des retombées bénéfiques sur l'adaptation et le développement durable, déjà prises ou en passe de l'être par des entités publiques et privées;

d) Concernant l'alinéa *b* du paragraphe 5 de la décision, organiser à la session du Groupe de travail qui se tiendrait à l'occasion de la quarantième session des organes subsidiaires un forum qui aiderait les Parties à faire part des expériences et des bonnes pratiques des municipalités et collectivités territoriales ayant trait à l'adaptation et à l'atténuation.

31. Le Groupe de travail spécial a accueilli avec intérêt les conclusions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur l'examen de la période 2013-2015¹³.

32. Il a rappelé les conclusions adoptées aux première et deuxième parties de sa deuxième session¹⁴, dans lesquelles il était convenu qu'il faudrait tenir au moins une session en 2014 en plus des sessions prévues à l'occasion de la quarantième session des organes subsidiaires et de la vingtième session de la Conférence des Parties, et a fait observer qu'il tiendrait sa première session supplémentaire à Bonn, du 10 au 14 mars 2014.

33. Le Groupe de travail spécial est convenu de décider, à sa première session supplémentaire, s'il tiendrait ou non une autre session, au second semestre de 2014. Il a demandé au secrétariat de prévoir à cet effet un lieu de réunion approprié, sachant que le fait de réserver des installations risquait d'entraîner des frais d'annulation.

34. Le Groupe de travail spécial a pris note de l'estimation des incidences budgétaires des activités devant être entreprises par le secrétariat conformément aux paragraphes 30, 32 et 33 ci-dessus.

35. Il a demandé que les activités confiées au secrétariat en vertu des présentes conclusions soient mises en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources financières et a instamment prié les Parties en mesure de le faire de fournir les ressources voulues.

36. Le Groupe de travail spécial a recommandé un projet de décision sur la question, pour examen et adoption par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session.

IV. Questions diverses

(Point 4 de l'ordre du jour)

37. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 5^e séance. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

V. Rapport sur la troisième partie de la deuxième session

(Point 5 de l'ordre du jour)

38. À sa 6^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur la troisième partie de sa deuxième session¹⁵. À la même séance, sur proposition des Coprésidents, il a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport sur la troisième partie de la session avec le concours du secrétariat et suivant les indications des Coprésidents.

¹³ FCCC/SBSTA/2013/5, par. 127 à 138, et FCCC/SBI/2013/20, par. 161 à 172.

¹⁴ FCCC/ADP/2013/2.

¹⁵ Adopté sous la cote FCCC/ADP/2013/L.3.

VI. Suspension de la session

39. À la 6^e séance, le Groupe de travail spécial a souscrit à la proposition des Coprésidents de suspendre la deuxième session et de la reprendre le 10 mars 2014 à Bonn.

40. À la même séance, les Coprésidents du Groupe de travail spécial ont remercié les Parties pour leurs travaux et leur soutien et ont prononcé la suspension de la deuxième session du Groupe de travail spécial.

Annexe I

Documents dont le Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée était saisi à la troisième partie de sa deuxième session

Documents établis pour la troisième partie de la session

FCCC/ADP/2013/INF.2	An overview of the mandates, as well as the progress of work under institutions, mechanisms and arrangements under the Convention. Note by the secretariat
FCCC/TP/2013/8 et Add.1 et 2	Updated compilation of information on mitigation benefits of actions, initiatives and options to enhance mitigation ambition. Technical paper
FCCC/TP/2013/10	Synthesis of submissions on the costs, benefits and opportunities for adaptation based on different drivers of climate change impacts, including the relationship between adaptation and mitigation. Technical paper
FCCC/ADP/2013/CRP.1	Submissions from the Like-minded Developing Countries
FCCC/ADP/2013/L.3	Projet de rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la troisième partie de sa deuxième session, tenue à Varsovie du 12 au 21 novembre 2013
FCCC/ADP/2013/L.4 et Add.1	Mise en œuvre de tous les éléments de la décision 1/CP.17. Projets de conclusions proposés par les Coprésidents

Autres documents disponibles avant la session

FCCC/CP/2012/8 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa dix-huitième session, tenue à Doha du 26 novembre au 8 décembre 2012
FCCC/CP/2011/9 et Add.1 et 2	Rapport de la dix-septième session de la Conférence des Parties, tenue à Durban du 28 novembre au 11 décembre 2011
FCCC/ADP/2013/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur les première et deuxième parties de sa deuxième session, tenues à Bonn du 29 avril au 3 mai et du 4 au 13 juin 2013
FCCC/ADP/2012/3	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la deuxième partie de sa première session, tenue à Doha du 27 novembre au 7 décembre 2012
FCCC/ADP/2012/2	Rapport du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée sur la première partie de sa première session, tenue à Bonn du 17 au 25 mai 2012

Annexe II

Notes informelles établies à l'intention du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée à la troisième partie de sa deuxième session

ADP.2013.16.InformalNote	Scenario note on the third part of the second session of the Ad Hoc Working Group on the Durban Platform for Enhanced Action. Note by the Co-Chairs
ADP.2013.14.InformalNote	Note on progress. Note by the Co-Chairs
ADP.2013.15.InformalSummary	Summary of the ADP Co-Chairs' special event. ADP 2, part 2. Bonn, Germany, 8 June 2013. Note by the Co-Chairs
ADP.2013.13.InformalSummary	Summary report on the workshop on pre-2020 ambition: energy transformation, including scaling-up renewable energy, enhancing energy efficiency and consideration of carbon capture and storage. ADP 2, part 2. Bonn, Germany, 7 June 2013. Note by the facilitator
ADP.2013.12.InformalSummary	Summary of the round tables under workstream 2. ADP 2, part 2. Bonn, Germany, 4–13 June 2013. Note by the Co-Chairs
ADP.2013.11.InformalSummary	Summary report on the workshop on enhancing adaptation through the 2015 agreement. ADP 2, part 2. Bonn, Germany, 6 June 2013. Note by the facilitator
ADP.2013.10.InformalSummary	Summary of the round tables under workstream 1. ADP 2, part 2. Bonn, Germany, 4–13 June 2013. Note by the Co-Chairs
